

**Réponse au Comité permanent des comptes publics**  
**Rapport 5 – Logements des Forces armées canadiennes, Rapports du vérificateur général – Automne 2015**

**Recommandation 1**

*Que le ministère de la Défense nationale fasse part au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes de ses nouveaux besoins opérationnels en matière de logement militaire d'ici le 30 juin 2017 et qu'il lui présente sa nouvelle politique sur le logement militaire d'ici le 31 décembre 2018.*

**Contexte**

Dans sa vérification du logement des Forces armées canadiennes effectuée en 2015, le vérificateur général a recommandé que la Défense nationale révisé sa politique en matière de logement militaire. La Défense nationale en a convenu et s'est engagée à produire une politique révisée sur les logements au plus tard à l'automne 2017. De juin 2017 à décembre 2021, la Défense nationale a transmis au Comité des comptes publics sept rapports d'état d'avancement. Bien que la Défense nationale ait été confrontée à des retards dans l'examen de cette politique, le Ministère a élaboré un nouveau plan de travail et est en mesure de terminer ladite révision d'ici le printemps 2024.

Dans la mise au point effectuée en juin 2020, la Défense nationale a constaté qu'il restait beaucoup de travail à accomplir dans le cadre de cet examen, notamment la révision des trois volets de son ensemble de politiques sur les logements : 1) les Ordonnances et règlements royaux (le cadre de réglementation général de la politique); 2) les Directives et ordonnances administratives de la Défense (la politique ministérielle); et 3) la Directive sur les logements (orientation du personnel dans la mise en œuvre de la politique). La Défense nationale a reconnu avoir sous-estimé le temps nécessaire pour terminer cet examen. Elle a donc réévalué le processus en intégralité pour s'assurer de terminer tous les aspects de l'examen de cette politique d'ici le printemps 2024, et ce, sans autres retards.

En juin 2020, par souci de transparence et de responsabilisation, la Défense nationale a fourni au Comité un échéancier illustrant les principaux jalons et étapes à franchir pour terminer ledit examen, en tenant compte de tout retard possible attribuable à la COVID-19. La Défense nationale s'est également résolue à faire le point au Comité tous les six mois, au plus tard le 31 décembre et le 30 juin de chaque année, jusqu'à ce que l'examen soit terminé et que le nouvel ensemble de politiques soit en place.

Dans la mise au point de décembre 2021, la Défense nationale a indiqué qu'elle poursuit ses consultations avec des experts en politique et des conseillers juridiques sur le processus d'examen des règlements et des politiques, et qu'elle respecte le calendrier prévu pour la mise en œuvre globale des politiques sur les logements d'ici le printemps 2024. Veuillez trouver ci-dessous la mise au point de juin 2022.

**Point sur l'ensemble de politiques sur les logements**

Depuis la dernière mise au point du Comité en décembre 2021, la Défense nationale a fait des progrès en ce qui concerne l'examen global des règlements et des politiques et elle continue de respecter le calendrier de la mise en œuvre de la politique sur les logements d'habitation d'ici le printemps 2024.

L'examen des politiques sur les logements sera suivi au moyen de l'engagement du Comité de gouvernance auprès de divers comités d'intervenants et de politiques, à mesure que sont terminées les principales sections de la politique. Ces comités, composés de hauts fonctionnaires de l'Équipe de la Défense, surveillent l'état d'avancement des initiatives décrites dans la présente mise au point et confirmeront que la mise en œuvre des politiques sur les logements répondra aux objectifs du Ministère, et déterminent la nécessité d'affiner davantage les éléments spécifiques de l'examen.

Dans le cadre de ce processus d'examen des règlements et des politiques, la Défense nationale continue d'effectuer une analyse de l'ACS+ pour les trois volets de l'examen afin de veiller à ce que les principes d'inclusion et de dignité pour tous les membres des Forces armées canadiennes soient bien pris en compte dans cet ensemble de politiques.

#### *Examen des Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes*

Depuis la dernière mise au point du Comité, la Défense nationale continue de faire des progrès dans l'examen des Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes (le cadre de réglementation général de la politique), dans le cadre de l'ensemble des politiques sur les logements. Par exemple, en juin 2022, la Défense nationale a fourni aux avocats internes du Ministère les instructions de rédaction pour l'examen conformément à l'échéancier de l'ensemble des politiques sur les logements. Les experts juridiques du ministère de la Justice recevront la présentation par la suite afin d'amorcer l'étape de la rédaction des règlements. Ce processus permettra de pallier les incohérences juridiques et politiques et d'assurer une harmonisation rigoureuse avec les autres directives fédérales en matière de logement.

#### *Révision des Directives et Ordonnances administratives de la Défense (DOAD)*

Depuis décembre 2021, la Défense nationale a fait des progrès dans l'élaboration d'une nouvelle orientation politique ministérielle (DOAD). Une fois terminée, en 2024, cette orientation politique fournira des détails supplémentaires sur les types de logements et donnera un aperçu de l'orientation politique en matière d'exigences, d'admissibilité, d'allocation et de frais pour les logements de la Défense nationale.

Les progrès réalisés dans le cadre de l'examen des ORFC (mentionné ci-dessus) ont permis à la Défense nationale d'établir que des mises à jour des politiques sont désormais nécessaires en raison de l'analyse des ORFC. Ces mises à jour seront maintenant intégrées au document des politiques ministérielles. De plus, la Défense nationale a entamé l'examen détaillé des DOAD sur les logements en juin 2022. Un plan de travail détaillé a été élaboré pour veiller à ce que l'examen soit terminé à temps d'ici au printemps 2024. Une fois terminée, la DOAD révisée permettra à la Défense nationale de mettre en œuvre une politique modernisée et une nouvelle orientation politique.

#### *Examen de la Directive sur les logements*

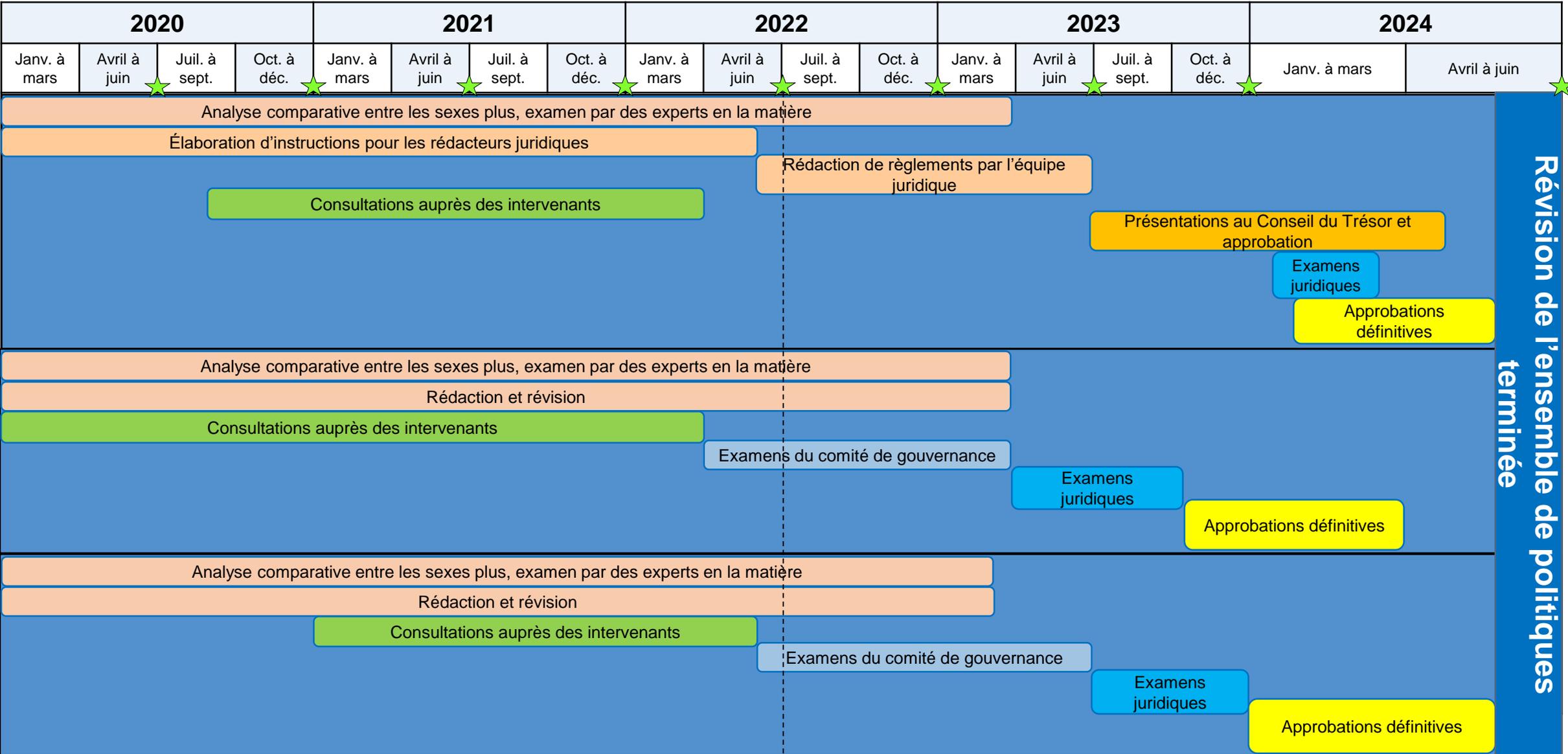
Depuis la mise au point de décembre 2021, la Défense nationale a entamé un examen approfondi de la Directive sur les logements et l'examen de la DOAD en parallèle. Cet examen permettra d'harmoniser les trois volets de l'ensemble des politiques sur le logement. Le plan de travail détaillé veillera également à ce que toutes les sections de la Directive soient examinées dans les délais prescrits. Cela comprend les *Instruction sur la possession responsable*

*d'animaux domestiques* et les *annexes sur la gestion des infractions*, qui devraient être terminées d'ici le 31 décembre 2022.

**Prochaines mises au point du Comité**

La Défense nationale fournira de nouveau au Comité un rapport d'étape concernant la révision de l'ensemble des politiques sur les logements d'ici le 31 décembre 2022.

# Échéancier de l'ensemble de politiques sur les logements



 = mise à jour semestrielle au Comité permanent des comptes publics (CCP), les 30 juin et 31 décembre